

L'école moyenne

Il n'y avait eu que l'école primaire. On avait tenté l'expérience pendant une vingtaine d'années de l'enseignement mutuel, ce qui se résumait à deux écoles pour toute la commune, et en conséquence deux instituteurs. Il fallait néanmoins reconstruire deux salles d'école suffisamment vastes, l'une au Sentier l'autre au Brassus, pour accueillir deux ensembles de près de 60 élèves voire plus.

Le système abandonné, il ne convenait pas à notre mentalité (voir différents ouvrages sur le sujet) on retomba dans la primaire. Avec l'industrie, on comprenait cependant qu'il serait favorable de donner à certains des meilleurs élèves une formation complémentaires. Commence alors la valse des études sur le plan communal. On sent que la situation du monde scolaire a fortement évolué en ce milieu du XIXe siècle, et qu'il faudrait faire plus. Il y a cependant que les finances et son état, accaparent plus nos édiles plus encore qu'une réelle efficacité scolaire. On n'est pas encore tout à fait mûr pour de grands sacrifices.

Cependant on y réfléchit. Une étude des années soixante doit se trouver aux archives de la commune du Chenit sur le sujet¹, à moins qu'elle n'y soit jamais parvenue. Découle de ces prémices le texte qui suivra. On en est encore à une école moyenne, sans que l'on puisse vraiment comprendre ce que cela sous-entend. On évoque aussi timidement de se diriger plutôt vers une école secondaire.

L'homme qui semble mettre le bâton dans la fourmilière est Alexandre Bourgeois, venu comme simple instituteur au Sentier en 1859, puis se lançant seul dans la création d'une école secondaire. Il a quelques élèves. Par manque d'appui des autorités qui tergiversent encore, par la méfiance sans doute d'une population qui préfère le ronron habituel à une innovation que l'on croit hasardeuse, il abandonne son projet et s'en va trouver l'aventure en Amérique. Quand il reviendra, ce même projet d'une école secondaire, on ne parle plus de l'école moyenne, est enfin mûr, et cette fois-ci, toujours sous la houlette d'Alexandre Bourgeois, naît cette nouvelle institution, à la fin de 1876. Il n'y aura plus jamais de retour en arrière.

Et pour ceux qui veulent vraiment savoir en quoi consistait cette école moyenne, le texte ci-dessous leur tend les bras ! Grosso-modo, on pourrait dire que c'est une primaire supérieure d'avant la lettre.

¹ Voir page 24 et suivantes.

RAPPORT

**présenté au Conseil communal du Chenit,
dans sa séance du 8 Janvier 1866,**

SUR LA CRÉATION D'UNE

ÉCOLE MOYENNE

DANS CETTE COMMUNE



**LAUSANNE
SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TYPOGRAPHIE**

1866

RAPPORT

présenté au Conseil communal du Chenit,
dans sa séance du 8 Janvier 1866,

sur la création d'une

ÉCOLE MOYENNE

DANS CETTE COMMUNE

École moyenne et écoles secondaires.

Le développement rapide et général de l'instruction fait sentir de plus en plus l'insuffisance des moyens de développement jugés jusqu'ici suffisants. Partout, en effet, autorités et populations sentent le besoin d'augmenter et de développer les institutions qu'elles possèdent déjà, et dans ce but des sacrifices considérables sont demandés et accordés sans regret. Il est naturel que notre contrée se ressente du courant général, et qu'à côté d'établissements dont nous retirons, sans contredit, de très grands avantages, on éprouve le besoin de quelque chose de plus relevé et de plus complet. Divers projets ont été mis à

l'étude, et, sans aller plus loin, on peut dire que l'unanimité s'est prononcée en faveur d'une marche en avant, de sorte qu'il n'est nullement nécessaire d'insister à nouveau sur la partie théorique de la question, traitée déjà d'une manière assez complète dans un rapport dont tous au moins ont pu prendre connaissance.

C'est donc moins la discussion que l'application qui doit nous préoccuper et il s'agit maintenant de savoir, si, dans notre position donnée, l'idée est réalisable et de qu'elle manière elle peut l'être.

Avant tout, qu'on s'entende bien sur le but qu'on se propose : s'agit-il de doter notre contrée d'une institution qui fasse l'éducation de quelques jeunes gens, les élevant passablement au-dessus de la moyenne, et par là même, en faisant presque forcément les guides de la localité, ou bien s'agit-il de faire progresser d'une manière générale l'intelligence publique, de manière à ne pas trop accentuer les distances intellectuelles : veut-on une chaîne de montagnes avec des cols bas et des cîmes, des aiguilles élancées, ou bien veut-on une moyenne d'élévation pas trop irrégulière ? Il n'y a pas à hésiter, nous semble-t-il ? Pour que notre industrie, en particulier, puisse se soutenir et progresser, il faut que non-seulement l'esprit qui combine, mais encore la main qui (agit) exécute, soient dirigés par une intelligence cultivée, que du degré le plus inférieur jusqu'au supérieur, il y ait progression régulière, que la chaîne ne soit pas interrompue.

Pour répondre à ce besoin, divers plans ont été proposés, bien des idées ont été émises, courant

qui a amené la création, comme essai, d'une école moyenne particulière.

École moyenne.

Avant tout, qu'il nous soit permis de payer un juste tribut d'éloges à celui qui a été l'âme de l'entreprise, à l'honorable M. Bourgeois : si une pareille entreprise pouvait réussir, c'était certainement en ayant à sa tête un homme aussi dévoué M. Bourgeois a consacré à cette œuvre son temps, ses forces, son activité, et nous l'en remercions sincèrement, car avec tout cela, il a ajouté la principale condition de succès, il a été un homme de foi. Et pourtant à quoi ont abouti ses peines et ses efforts ? Faut-il le dire ? à prouver par cet essai que la question non-seulement n'était pas mûre, mais encore que dans notre état actuel, une pareille institution n'était pas réalisable. Ce fait ne nous a nullement étonnés, et de l'examen de la situation il ressort clairement pour nous qu'une école moyenne n'est pas viable et que, le fut-elle, elle ne répondrait pas à ce qu'on en attend.

Diverses questions se posent à l'occasion de l'école

moyenne, question financière, personnel de l'école et élèves, emplacement, etc.; disons quelques mots à l'occasion de chacune d'elles.

1^o *Partie financière.* Ce côté de l'œuvre est moins du ressort de la commission des écoles que les suivantes, et pour ce qui nous concerne, nous reconnaissons pleinement que nos idées à ce sujet ne sont ni très claires, ni très arrêtées. Quand on veut construire un bâtiment, on fait le plan en rapport avec ses ressources : peut-on disposer d'une somme plus considérable, on agrandit son édifice; est-on moins favorisé on se restreint, on se borne au strict nécessaire, et l'on est satisfait dès qu'on a son logement. De même pour une école moyenne, les dépenses peuvent varier dans une proportion assez considérable suivant le développement qu'on veut obtenir. En tout cas, nous posons en fait que les établissements analogues d'autres localités ne prouvent rien pour nous, attendu que presque toutes n'ont pas une école moyenne pure, mais collège-école moyenne, partageant ainsi leurs dépenses, et les faisant servir à un double résultat. Quoiqu'il en soit et en nous rappelant que l'emplacement peut avoir une grande influence sur les frais, il nous est possible d'indiquer quelques chiffres à ce sujet.

Il est parfaitement évident, d'abord qu'une construction serait urgente, construction qui nécessiterait une dépense assez considérable. Chaque classe, il va sans dire, devrait avoir sa salle, ce qui ferait au moins trois; puis salle particulière pour les leçons de physique et de chimie, petit laboratoire, salle pour des collections à établir, ——— puisque nous

n'avons rien de semblable à notre portée, — local dans lequel on pourrait placer une petite bibliothèque scientifique à l'usage des élèves. Il y aurait en outre à examiner s'il ne serait pas nécessaire de préparer également des logements pour les maîtres et instituteurs, ceux-ci devant tenir à se trouver dans le voisinage de l'école, et en outre pouvant trouver des difficultés, dans telle circonstance donnée, à se procurer dans la localité des logements convenables.

Voilà en perspective une dépense immédiate et assez considérable : si nous comptons l'intérêt du capital de construction, les frais d'entretien, la fondation des collections, l'achat d'instruments pour physique et chimie, nous arrivons promptement à une dépense annuelle d'au moins 2000 fr.

On propose en outre pour une telle institution deux maîtres, estimant ce nombre suffisant pour satisfaire à tous les besoins, du moins aux plus pressants : à notre connaissance, il n'existe aucun établissement marchant avec un corps enseignant aussi restreint, et nous doutons, nous posons même en fait qu'il se trouverait insuffisant. Nous savons bien que jusqu'à présent, par une combinaison assez ingénieuse et en apparence très avantageuse, l'essai a pu se soutenir dans une certaine mesure ; mais un semblable arrangement ne pourrait se soutenir que par la ruine de l'école primaire et nous ne pensons pas que pour fournir un repas abondant à quelques-uns, il faille ôter le pain à tous ceux qui n'ont que ce mets : il faut nécessairement pour la bonne marche de l'une et de l'autre, que école primaire et école moyenne soient indépendantes et

vôlent de leurs propres ailes. En séparant ainsi, il devient indispensable d'avoir au moins trois classes dans l'établissement supérieur et comment faire alors avec deux instituteurs.

L'école moyenne de Sainte-Croix qui par les occupations de la contrée nous fournit le plus de directions, possède deux maîtres réguliers, et si nous ne nous trompons, deux autres maîtres dont nous ignorons la position exacte ; sans doute, personnes de la contrée qui offrent généreusement leurs services, montrant leur dévouement à l'intérêt public par le sacrifice de leur temps et de leurs convenances.

Qui empêche, dira-t-on, que dans notre commune on n'agisse de la même manière ? N'avons-nous pas au milieu de nous des hommes dont les connaissances spéciales pourraient être d'un grand secours, et qui, pour le dévouement, ont fait ou sont disposés à faire leurs preuves ? Si nous avons une concentration de la population aussi considérable qu'à St-Croix, l'objection pourrait être fondée, mais cela n'est pas. Sans vouloir nous servir de ce fait que si nous possédons sans doute des personnes capables, elles ne sont pas habituées à l'enseignement, et que par conséquent, elles reculeraient peut-être par défiance d'elles-mêmes, il nous suffit de rappeler, que les personnes qui pourraient se charger de quelque enseignement spécial auraient probablement une certaine distance à franchir ; que dans certains cas, ou bien les leçons seraient irrégulières, ou bien pour pouvoir exiger une régularité irréprochable, condition d'une régularité identique de la part des

élèves, il deviendrait nécessaire de rétribuer en partie du moins, non comme salaire, mais comme indemnité, ces instituteurs volontaires, nous obtenons dans tous les cas une augmentation de dépenses chargeant passablement le budget de l'école. D'après ces données, nous estimons que le traitement des maîtres réguliers devrait être d'au moins 2,200 à 2,500 fr., ce qui pour deux équivaldrait à 4,500 ou 5,000 fr. Nous objectera-t-on que ce chiffre est bien élevé en présence des traitements d'autres établissements? Nous répondons : que dans d'autres établissements les maîtres ont la possibilité de donner des leçons, soit dans des pensions, soit à des élèves en particulier, ce qui augmente sensiblement leurs appointements : nous pouvons citer l'exemple d'un instituteur d'un de nos collèges qui reçoit environ 800 fr. pour des leçons de musique et qui par ses leçons particulières fait monter ce chiffre à plus de 3,500 fr. par an. Chez nous, rien de pareil ne pourrait avoir lieu, au moins nous ne le pensons pas, lors-même que nous serions charmés de nous tromper ; et dans une contrée industrielle, quand il faut tout acheter, nourrir une famille, faire certains travaux particuliers pour se développer et se perfectionner, le chiffre de 2,200 à 2,500 fr. ne nous semble nullement exagéré. Nous sommes convaincus que nous pourrions obtenir des maîtres pour un traitement inférieur, mais nous ne savons si nous aurions lieu de nous en féliciter. A cela, il faudrait ajouter l'indemnité pour un ou deux maîtres spéciaux, indemnité qui atteindrait promptement au chiffre de 1000 fr., puis indemnité

pour la Direction, (à St^e-Croix, 3 ou 400 fr. nous croyons), chauffage, imprévu, et nous atteignons pour les dépenses le chiffre minimum de 8 à 9000 fr.

2^e Bien que la question financière ait une grande valeur, elle ne nous paraît pourtant pas la plus importante; car nous sommes convaincus qu'avec quelques recherches, les subsides, contributions des élèves, elle pourrait être levée; mais le grand crochet, — si nous osons nous exprimer ainsi, — se trouve dans la difficulté que nous aurions à trouver un nombre suffisant d'élèves. Cette assertion peut paraître un paradoxe et pourtant l'état de notre population scolaire le prouve irréfutablement. Les tableaux des écoliers nous donnent un chiffre d'élèves sensiblement le même dans les deux paroisses, de sorte que pour avoir le nombre des élèves fournissant des recrues, il suffit de doubler le chiffre des jeunes garçons fréquentant l'école de M. Grandjean, soit un total de 58 élèves et chiffre rond 60. C'est donc ce chiffre qui peut et qui doit nous servir de base pour nos calculs inférieurs. Une objection nous sera faite dès l'abord, aussi avant d'aller plus loin, voulons-nous l'examiner en quelques mots.

Vous oubliez, nous dira-t-on, que ce chiffre sera augmenté vraisemblablement par un certain nombre d'enfants plus âgés que ceux qui fréquentent régulièrement l'école, et que ce sont précisément ces élèves qui seraient le plus aptes à suivre des cours plus élevés. Nous sommes si éloignés de l'oublier que sans cela nous n'aurions pu admettre, comme base, le chiffre de 60. Il est parfaitement évident pour nous que quel que soit l'emplacement

choisi, il y aura toujours impossibilité pour quelques localités plus éloignées d'y prendre une part active : il nous paraît en particulier que pour certaines parties du Bas du Chenit ou de l'Orient, une école moyenne serait comme n'existant pas.

Bien que le nombre des écoliers qui seraient privés de ce moyen de développement ne fut pas très considérable, il suffirait pour neutraliser l'influence en augmentation de l'âge, de sorte que le chiffre de 60 nous semble pouvoir être maintenu.

Sans faire tort à ces jeunes enfants, on peut poser en fait qu'un certain nombre n'ont pas suffisamment de développement pour suivre des cours supérieurs, puis d'autres, même parmi les plus avancés, sont trop jeunes, de sorte que notre chiffre réel et représentant notre capital intellectuel se trouve réduit au plus à une *trentaine*. Si l'on considère maintenant qu'il faut des aptitudes spéciales pour étudier les sciences, que tel jeune homme fort bien doué du reste, ne peut mordre aux mathématiques, nous nous trouverons en présence tout au plus du chiffre minimum exigé par la loi pour l'obtention du subside de l'Etat. Est-on certain du reste que les parents de ces enfants fussent tous décidés à consacrer quelques années à une prolongation des études de leurs enfants ? Qu'ils fussent tous résolus, non-seulement au sacrifice de 3 et même 4 ans, puisqu'il en est toujours un certain nombre qui, tantôt dans une volée, tantôt dans une autre, ne réussissent pas dans leurs examens, et sont, par conséquent, dans l'obligation ou d'interrompre ou de consacrer une année de plus, mais encore au paiement d'un éco-

lage, plus ou moins fort, aux achats des livres et des fournitures nécessaires pour les leçons ! Est-on certain que tout ces enfants, en admettant que leurs parents le veuillent soient portés à un travail plus considérable, plus pénible, plus persévérant, bien que plus intéressant que celui auquel ils sont habitués.

Voilà tout autant de points d'interrogation que nous nous permettons de poser avec beaucoup d'autres, sans avoir la prétention de fournir une réponse, notre connaissance des parents, des besoins, des dispositions, n'étant pas assez grande pour répondre dans un sens ou dans un autre.

Mais en présence de tous ces doutes, dont on peut faire abstraction tant qu'on reste dans la théorie, mais qui ne peuvent être passés sous silence quand il s'agit de la réalisation ; en présence de ces doutes, est-il permis de ne pas regarder parfois avec une certaine inquiétude, et de se demander, si, imitant l'exemple fourni par le fabuliste on ne va pas lâcher la proie pour chercher l'ombre. Nous discutons ici sans parti pris d'avance ; si nos chiffres, si nos appréciations ne sont pas vraies, nous ne demandons pas mieux qu'on nous en démontre la fausseté, et qu'on nous présente un état réel supérieur à celui que nous venons d'esquisser à grands traits. La question qui nous occupe ne doit pas nous pousser à marcher à l'aventure, et ce n'est qu'avec prudence et après avoir sondé le terrain pour reconnaître la solidité du sol, qu'il peut être permis de marcher en avant.

Nous n'insistons pas sur un grand nombre d'au-

tres faces de la question, qui tout en ayant certainement de la valeur, n'ont pas à nos yeux l'importance capitale des premières. Ainsi on pourrait se demander s'il est parfaitement logique, parfaitement juste de faire une œuvre aussi considérable pour quelques-uns, tandis qu'on ne fournit rien de plus à la grande masse des élèves dont nos salles d'école regorgent. On pourrait se demander s'il est juste que celles qui doivent avoir la plus grande influence dans la suite sur l'éducation des enfants, et dont l'intelligence est, en général, d'une précocité infiniment plus grande que celle de nos jeunes garçons, si toutes ces jeunes filles doivent être laissées de côté, sans qu'un effort soit tenté pour elles. On parle sans doute d'une école supérieure qui pourrait être juxta-posée à une école moyenne, mais qui ne comprend les difficultés que rencontrerait la régularité dans la fréquentation, et à côté de cela, quelle augmentation de frais n'en résulterait-il pas ?

3^o Quant à la question d'emplacement, nous ne nous sentons nullement qualifiés pour la traiter, car elle ne rentre nullement dans le champ de travail et d'observation des membres de la commission des écoles. Qu'il nous suffise de dire que la concentration nous semble en tout cas de rigueur. Plus l'armée est petite, et plus il importe de la concentrer, d'avoir toutes ses forces sous la main. Or ce besoin, les autorités communales sont mieux placées que personne pour le satisfaire et trancher une pareille question, et pour répondre, dans la mesure du possible, à la légitime attente des intéressés et aux besoins de la contrée.

Il est temps de conclure, car bien qu'il fut possible d'entrer dans des détails bien plus nombreux, les observations à notre portée sont assez nombreuses pour asseoir notre jugement : notre conclusion, chacun l'a compris, est qu'une école moyenne, dans l'état actuel, n'est pas viable, et que vouloir y persister, c'est dépenser en pure perte un temps précieux, des efforts qu'il faut tourner d'un autre côté. Ou bien quelqu'un serait-il étonné, se demandant s'il entre bien dans le mandat d'un membre d'une commission de combattre un établissement destiné à développer l'instruction générale, à combler une lacune regrettable, à nous mettre à la hauteur d'autres contrées qui nous ont devancés, depuis longtemps déjà, dans une pareille voie. Qu'on nous permette de relever une idée déjà émise précédemment : au point de vue théorique, nous sommes parfaitement d'accord avec ceux qui veulent quelque chose de plus que ce que nous avons ; nous nous réjouissons de toute idée qui pourra nous faire progresser ; et, en particulier, pour ce qui concerne une école moyenne, nous admettons de précieux avantages, nous admettons qu'elle profiterait, non-seulement à ceux qui en recevraient les leçons, mais encore qu'elle donnerait un puissant stimulant aux maîtres et aux élèves de nos écoles primaires, en leur ouvrant d'autres perspectives que celles dans lesquelles ils se complaisaient par suite d'une longue habitude ; qu'elle ferait naître de nouvelles idées, qu'elle ouvrirait de nouvelles carrières convenant peut-être mieux à quelques esprits que celles auxquelles ils sont traditionnellement destinés, nous

admettons tout cela ; mais il faut sortir de la théorie, pour marcher sur le terrain de la pratique, il faut être au clair sur ce qu'on entend par ce quelque chose, et s'il n'y a pas certitude complète, reconnaissons qu'au moins il y a bien quelques ombres, et que dans certaines parties de la route, il est possible de s'égarer et de se fourvoyer étrangement. Et quoi ! parce qu'on reconnaît des difficultés, parce qu'on ne peut pas réaliser, peut-être, ce qu'on avait en vue, voudrait-on ne rien essayer ? Nous ne le pensons pas, et nous estimons que si, pour le moment, — car nous ne discutons nullement en vue de l'avenir, — il n'est pas possible d'obtenir une élégante béquille, il faille détester le modeste bâton qui contribue pourtant à assurer la marche de celui qui veut bien l'accepter et s'en servir, ou, en d'autres termes, que s'il faut reconnaître une grande difficulté à établir une école moyenne, il ne puisse être fait quelque tentative pour améliorer ce que nous avons. Ceci nous conduit aux :

Écoles secondaires.

Ici, nous sommes sur un terrain tout nouveau. Les écoles secondaires, créées d'hier, sont encore inconnues, même de nom, à une grande

partie de nos populations ; aussi est-il facile de discuter , d'entrevoir d'une semblable institution de grands avantages, tout comme des résultats passablement maigres , si ce n'est même complètement négatifs. La pratique n'ayant encore rien fourni dans notre canton, la théorie peut se mouvoir à son aise, et il est permis à chacun d'avancer quelque preuve bien concluante. C'est dire, par conséquent, que nous n'avançons les quelques idées qui vont suivre que sous toutes réserves, en remarquant, toutefois, que le passage à franchir étant moins élevé et moins long, le précipice, si précipice il y a, doit être par suite moins profond et moins dangereux.

Les écoles secondaires, institution toute nouvelle, comme nous l'avons dit tout à l'heure, ne sont pourtant pas complètement inconnues, sinon chez nous, du moins dans la Suisse allemande. Là, en effet, si nous pouvons en croire les documents statistiques et officiels, ce genre d'école est très populaire, et nous-mêmes, nous en avons entendu parler avec beaucoup d'enthousiasme par d'anciens élèves ou par de jeunes gens se préparant pour l'enseignement. Il nous serait possible de citer telle petite ville industrielle d'un canton allemand, ville connue par le développement de ses écoles, et dont les autorités vantaient beaucoup les résultats obtenus dans ce rouage intermédiaire du premier degré aux études supérieures. Il faudrait encore relever à leur avantage la direction toute pratique que ces écoles ont conservée depuis longtemps déjà ; mais, nous le savons, telle plante qui prospère ne subsiste que dans son terrain, tandis que, transportée au loin, elle

risque de s'étioler et de périr. En tout cas, ces deux choses parlent en faveur de l'enseignement secondaire : l'empressement de quelques localités à l'utiliser dès son apparition et son programme.

Quant au premier, nous ferons remarquer qu'il ne peut nous donner non plus un indice certain : ce n'est pas l'enthousiasme qui nous manque, à nous Vaudois, mais plutôt la persévérance ; quand une idée nous frappe, nous secouons cette vieille rouille d'apathie pour prendre une nouvelle direction, mais notre caractère s'est si bien moulé sur elle, la routine est si commode, et les innovations nous conviennent si peu, que nous reprenons sans peine le vieux joug. Quoiqu'il en soit, il existe déjà, à notre connaissance, un certain nombre d'écoles secondaires qui, à l'heure présente, doivent être en pleine activité ; Ollon, Villeneuve, Beaulmes, Moudon, Cossonay, en sont dotés : Cossonay présente ceci de particulier, qu'il y a eu pendant quelques années une petite école moyenne possédant deux maîtres réguliers ; mais les résultats ont si peu répondu aux espérances, qu'aussitôt après l'apparition de la nouvelle loi, l'essai a été abandonné pour faire place à l'institution qui nous occupe.

Le programme, par contre, nous rassure ; et comme il a été imprimé à la suite du règlement pour les écoles primaires et secondaires, il est loisible à chacun d'en prendre connaissance. On va sans doute s'écrier : « Les programmes ! il est facile d'en faire, mais nous savons que tout ce qui brille n'est pas or, de sorte qu'ils n'ont pas de prise sur nous. C'est trop souvent comme ces magasins

ambulants des foires, ou comme ces opérateurs universels des jours de presse : on vous vendra des marchandises excellentes pour rien, on vous guérira rapidement et infailliblement sans douleur, ce qui n'est pas à dédaigner, et au bout du compte, on est toujours dupes. Les programmes, il faut les exécuter et la pratique montre toujours qu'on a trop promis. » Nous partageons, en thèse générale, cette défiance des programmes, mais ici, nous devons le dire, une semblable disposition ne nous semble pas de saison. Ce qui nous rassure précisément dans cette énumération, dans ce plan de travaux des écoles secondaires, c'est sa modestie : et par l'enseignement de la langue allemande, on peut bien dire que c'est le degré immédiatement au-dessus de l'enseignement pri-

maire, non-seulement par la place assignée à chaque branche mais encore par son caractère général. Puis ce programme, quoique formant un tout est un peu élastique, si nous osons nous servir de cette expression, en ce sens que, pour les localités qui le trouveraient trop riche il peut être restreint, et pour celles qui seraient surtout frappées de sa pauvreté, il peut être enrichi par l'adjonction de quelques branches. Il peut donc, sans grand inconvénient être modifié suivant les besoins, qualité bien importante et bien essentielle, vu la bigarrure qui caractérise souvent les populations les plus rapprochées, vu surtout le peu d'expérience que nous possédons sur ce terrain, la nécessité, par conséquent, de tâtonner parfois, d'essayer, puisque nous ne possédons que peu d'instituteurs peut-être qui le connaissent, et encore moins qui l'aient expérimenté.

Après ces quelques remarques générales, il importe de présenter quelques considérations rapides sur l'application, bien qu'il ne s'agisse ici, à l'inverse de la première question que nous avons touchée, que de l'examen théorique de cette question qui n'a reçu aucune application. Avant tout, nous devons faire remarquer qu'ici les deux sexes peuvent et dans la règle sont admis, ce qui fait plus que nous doubler le nombre des élèves dont nous pourrions disposer, puisque les jeunes filles sont généralement plus avancées que les jeunes garçons.

Il ne s'en suit pourtant pas qu'il faille craindre un trop grand nombre d'élèves. Bien que le chiffre soit plus élevé, bien que l'école secondaire soit abordable à un plus grand nombre d'esprits que l'école moyenne, cependant, établir deux écoles avec le chiffre de notre population, c'est beaucoup : puis, si l'on veut obtenir des résultats satisfaisants, il est nécessaire que les examens d'admission soient sérieux, et qu'on ne laisse pas sortir des écoles primaires, par noble émulation ou par caprice des intéressés trop souvent, des enfants peu qualifiés. Pour l'enseignement secondaire, la loi n'établit pas de minimum, laissant la chose à la convenance des autorités communales : il faut remarquer toutefois que si trop d'élèves gênent parfois et sont plutôt un empêchement qu'un secours, un chiffre trop restreint jette du froid et enlève le stimulant ; puis on est amené à être large, trop large dans les examens, de sorte que les examinés comptent là-dessus.

L'école secondaire, d'après le programme que nous avons sous les yeux, répartit son enseignement

entre deux volées devant employer chacune une année pour parcourir le cycle de leurs travaux.

La première année de l'existence ne comptera, par conséquent, qu'une seule volée, et nous estimons qu'il ne serait guère avantageux d'admettre plus de 10 à 15 élèves par école, ce qui donnerait un total de 20 à 30 pour deux écoles. La seconde année verrait une nouvelle volée se former, l'école serait complète et pourrait compter de 20 à 25 élèves pour commencer, après en avoir déduit les non-valeurs. Nous aurions ainsi environ 40 à 50 enfants qui pourraient se développer, permettant de juger dès la seconde année, quoique d'une manière relative, des fruits de l'arbre.

Trouve-t-on ce chiffre insuffisant? Nous ne le pensons pas; mais à supposer même qu'il le soit, on peut prévoir qu'avant peu un certain nombre d'élèves, qui n'ont eu, jusqu'à présent, que la perspective de faire quelquefois deux ou trois ans les mêmes branches, sans espérance d'en sortir, seraient excités au travail et viendraient grossir le nombre des érudits. En tout cas, n'eut-on en perspective, pendant quelques années, que le chiffre indiqué ci-dessus, qu'il suffirait pour marcher, et qu'il éloignerait un dédoublement qui peut être exigé quand les autorités scolaires le demanderont. Or, marcher est quelque chose: car si l'on fait régulièrement des pas en avant, quelque petits et quelque lents qu'ils puissent être, cependant la distance parcourue finit par être assez considérable et le point de départ à une distance appréciable. Il nous aurait été facile, du reste d'indiquer des ressources plus considérables; mais comme nous l'avons fait dans les calculs au

sujet de l'école moyenne, nous tenons autant que possible à rester dans la réalité, et comme on le fait dans un budget bien établi avec les recettes les plus basses et les dépenses les plus élevées, il vaut mieux, en fait d'établissements d'instruction, rester au-dessous de la réalité que de trop s'élever, dans la crainte d'une chute trop lourde, et par suite de déceptions trop profondes et trop pénibles.

Au reste, il est facile à chacun de s'assurer des aptitudes de nos enfants et de se prononcer, d'après cela, en connaissance de cause.

Quant à la question financière, il est difficile également d'établir quelque chose de certain. La loi fixe un minimum de traitement, pour chaque maître, à 1400 fr. Pour les raisons que nous avons déjà indiquées, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de rester à ce chiffre. Il n'est nullement besoin de relever tout ce qu'il y a de fâcheux pour un établissement de ce genre dans des changements trop fréquents, perte de temps toujours assez considérable, connaissance réciproque du maître et des élèves, etc. ; et il est à prévoir que les instituteurs réellement qualifiés pour de semblables écoles, trouveront, dans les premières années surtout, facilement à se placer, vu leur petit nombre ; et par la circonstance qu'un certain nombre de ces instituteurs s'établiront bientôt, il faut donc que les avantages offerts suffisent pour retenir au milieu de nous des hommes capables ; des ressources plus considérables, ajoutées au fait qu'ils trouveront dans nos enfants une intelligence généralement plus dé-

veloppée, plus ouverte que dans d'autres endroits, pourront amener ce résultat désirable.

Par suite de ces considérations, nous estimons que le traitement devrait être porté à environ 1700 francs, ce qui, pour deux maîtres, nous donnerait un total de 3400 fr. Puis il y aurait peut-être lieu de donner une indemnité aux maîtresses d'ouvrages chargées de cette partie de l'enseignement, nécessairement plus complet, plus développé que celui du même genre qui est déjà offert dans nos écoles. En portant cette indemnité à 100 ou 200 fr. (soit 50 ou 100 fr. pour chacune), nous aurions un total de 3500 à 3600 francs. Il faudrait sans doute compter encore les frais accessoires, mais ici toute donnée manque, de sorte qu'il ne nous serait possible que de raisonner sur des suppositions. En tout cas, ces frais seraient bien moins considérables que pour un établissement plus relevé, et le temps se trouve ici un facteur très important. Les dépenses pourraient être couvertes : par la part de l'Etat, 1200 fr. (600 fr. par école); puis par un écolage des élèves, en moyenne 10 fr. par enfant, soit 400 fr. pour 40 enfants; restant à couvrir, 2000 fr.

Bien d'autres questions encore sont soulevées, mais que le temps, en même temps que l'ignorance du sujet ne nous permettent guère d'aborder. Qu'il nous soit seulement permis, en terminant, de relever cette considération, qui présente à nos yeux une grande importance. Quelle que soit la direction prise, il importe que l'erreur que l'on pourrait commettre entraîne la plus petite perte possible, qu'il s'agisse de temps ou d'argent. Or, un avantage con-

sidérable de l'école secondaire, c'est que du jour au lendemain, si elle ne pouvait marcher ou si elle ne répondait pas à ce qu'on en attend, elle pourrait être supprimée pour faire place à quelque chose d'autre plus complet ou plus en rapport avec les besoins ; en un mot, la création d'une école moyenne exclut presque nécessairement les écoles secondaires, tandis que celles-ci établies laissent la place libre à l'établissement d'autres institutions ; elles ne préjugent nullement sur ce que fournira l'expérience, mais sont un chemin qui peut facilement être prolongé sans risquer de nous placer dans une impasse d'où nous ne pourrions sortir.

Plus qu'un mot : quand on discute une question, il est permis de laisser une place à l'enthousiasme, il est permis de se laisser aller à de belles et entraînantes idées ; quand il s'agit de l'application, de la réalité, il faut considérer les choses comme elles sont et non revêtues de couleurs vraies ou fausses qui modifient ou qui changent complètement l'appréciation qui devrait en être faite.

Adopté en commission des écoles du Chenit le 17 décembre 1865.



BB3, du 7 juin 1865 – rapport de la Commission du Conseil communal du Chenit chargée par décision prise par ce corps dans sa séance du 8 avril dernier d'examiner la proposition de la Commission d'inspection des écoles au sujet d'un subside de 1500.- en faveur d'une école moyenne pour l'année scolaire 1865-1866, chiffre que la Municipalité propose de réduire à 500.- -

Composition de la Commission :

Reymond Lucien, rapporteur

Meylan Alfred

Piguet John

Audemars Eugène

Piguet François Elie

Massy François

Nicole Henri

Goy Golay, municipal.

Rendu en séance du 26 juin 1865

Monsieur le Président et Messieurs,

Depuis longtemps la question de l'amélioration de l'instruction publique primaire a fait l'objet de longs raisonnements et servi d'aliment à d'intéressantes dissertations. Mais, malgré les nombreuses divergences d'opinion sur les détails pratiques, on est en général assez d'accord sur le fond même de la question, c'est-à-dire sur l'importance et la nécessité même d'améliorer l'instruction de notre jeunesse.

Dernièrement encore, un long et excellent rapport fut présenté en Conseil communal, ce qui évitera à votre Commission d'entrer dans de longs raisonnements qui ne pourraient être qu'une répétition de ce qui a été dit bien des fois. Elle se contentera de vous rappeler ces paroles de J.J. Rousseau :

« On façonnera les plantes par la culture et les hommes par l'éducation. Si l'homme naissait grand et fort, sa taille et sa force lui seraient inutiles ; jusqu'à ce qu'il eut appris à s'en servir, elles lui seraient préjudiciables en empêchant les autres de songer à l'assister, et abandonné à lui-même, il mourrait de misère avant d'avoir connu ses besoins. On se plaint de l'état de l'enfance ; on ne voit pas que la race humaine eut péri si l'homme n'eut pas commencé par être enfant.

Nous naissons faibles, nous avons besoin de forces ; nous naissons dépourvus de tout, nous avons besoin d'assistance ; nous naissons stupides, nous avons besoin de jugement. Tout ce que nous n'avons pas à notre naissance et dont nous avons besoin, étant grands, nous est donné par l'éducation ».

L'illustre citoyen de Genève qui s'est occupé beaucoup de cette grande question a fait ressortir un point important, duquel on s'est approché mais est

loin d'avoir atteint. C'est de former des hommes dans la vraie acception du mot, de faire une société composée d'individus qui n'aient pas seulement la tête remplie de données scientifiques plus ou moins complètes qui leur donnent plus de vanité que de force morale, mais qui sachent grandir dans les luttes de la vie et puissent accepter tous les revers et conserver leur indépendance dans toutes les conditions de la vie.

La nature de l'homme est elle que l'idéal ne sera jamais atteint, mais il ne progressera réellement, il ne deviendra réellement libre qu'à mesure qu'il s'en approchera. Notre éducation pêche encore chez nous dans ce sens qu'elle ne donne pas assez de valeur morale à l'individu.

Quelques peuples anciens, notamment les Grecs, ont été plus loin que nous sous ce rapport ; aujourd'hui même les Américains nous ont dépassé. Ils ne sont pas meilleurs que nous, leurs institutions ne sont pas plus démocratiques que les nôtres, à quoi tient donc cette supériorité d'énergie et d'usage de la liberté, sans doute à l'éducation. Petit peuple isolé au milieu de l'Europe encore féodale, nous en ressentons l'influence sans nous en apercevoir, nous n'avons pu encore pénétrer la jeune génération de ce fait, que pour être réellement des hommes libres, il faut non seulement des institutions libérales, mais encore des cœurs libéraux et des caractères indépendants.

Il faut avouer cependant que la commune du Chenit n'est pas restée en arrière. Notre administration scolaire a bien progressé depuis le temps où une vieille femme mendiante, la Moinette, donnait dans les néveaux les premiers éléments de lecture aux jeunes gens. Néanmoins tout n'est pas fait, depuis longtemps on discute sur les moyens de faire mieux encore, on s'agit dans le vague, on est à la recherche de nouvelles améliorations, on est, sans s'en douter peut-être, sous l'impression de ce fait devenant presque un axiome politique : celui qui n'avance pas recule.

D'abord un fait qui a paru saillant à la Commission, c'est que l'augmentation de la population adulte, est plus encore celle de la population infantine, est telle que sans modifier les bases actuelles de l'enseignement primaire, le moment n'est pas éloigné où la commune du Chenit sera obligée d'augmenter le nombre de ses écoles et de son personnel enseignant.

Telle était la position lorsque l'honorable Mr. Bourgeois est venu remplir les fonctions de régent au Sentier. Possédant de vastes connaissances, doué de beaucoup d'activité et de dévouement, il a compris qu'il restait une lacune à combler et s'est mis courageusement à l'œuvre. La Commission doit dire ici par parenthèse qu'elle ne pense nullement traiter la question en un point de vue individuel, bien s'en faut, mais elle a du, pour établir les faits, remonter à leur origine. Il faut aussi le faire remarquer en passant, tous ou presque tous les principaux progrès qui se sont accomplis dans notre contrée, sont dus à l'initiative d'étrangers. Cela tient sans doute d'abord un peu à une apathie naturelle chez nos populations et ensuite à ce que ces étrangers, ayant eu d'autres centres d'activité, nous jugent d'une manière impartiale et se rendent

beaucoup mieux compte de ce qui nous manque que nous ne pouvons le faire nous-mêmes. Sachons-leur en bon gré et donnons-leur notre appui moral.

Le dit Mr. bourgeois, secondé par la Commission des écoles et la Municipalité, a jeté les bases d'une école moyenne au Chenit. Dans le but de mettre cet établissement à la portée de tous, il en a fixé le local Chez-le-Maître. Un subside de 500.- a été suffisant pour l'année dernière. Il a pu, avec cela, prendre tout à sa charge, frais de location, salaire d'un sous-maître, etc. Il a eu 14 élèves, 3 forment la première classe et recevant spécialement et uniquement les leçons de l'école moyenne, les autres 11 étaient répartis en deux classes et fréquentaient encore les écoles primaires. Ce nombre, pour n'être pas élevé, est néanmoins bien satisfaisant pour le début. L'état provisoire de cet établissement nuit beaucoup à la fréquentation. S'il devait devenir définitif, il est probable et vivement à désirer que l'on organiserait de manière que les filles y soient admises.

Mais tout cela n'était que la base de l'édifice ; pour le couronner et achever l'œuvre commencée, il faut former une 4^e classe, ce qui oblige à avoir un professeur de plus. C'est pour subvenir à cette dépense, qu'il a été demandé une subvention de 1500.-, demande qui fait l'objet du présent rapport.

Votre commission a autant qu'il lui a été possible comparé les résultats obtenus lors des derniers examens de nos écoles primaires. Elle a pu se convaincre d'abord que le dédoublement de ses écoles par degré d'étude est préférable au point de vue de l'instruction à celui par localité. Car le premier système a pour résultat de donner un degré de développement supérieur bien marqué aux écoliers du Brassus sur ceux de la paroisse du Sentier. Ensuite ceux de ses membres qui ont assisté aux examens de l'école supérieure ont vu avec grand plaisir que de grands progrès ont été obtenus. Le résultat a dépassé leur attente. Les élèves des classes supérieures ont acquis des connaissances très étendues sur l'allemand, l'histoire ancienne, la géométrie, l'algèbre, le dessin, l'arpentage etc. Ce qui est bien supérieur à ce qu'il est possible d'obtenir dans les écoles primaires les mieux qualifiées.

La dite commission s'est réunie ensuite plusieurs fois. Elle s'est entourée de tous les renseignements capables de l'éclairer et de faciliter sa tâche. Lors de sa dernière séance un membre empêché était absent ; après longue délibération, elle décida à l'unanimité des membres présents de vous présenter les conclusions ci-après.

Considérant :

1o Que sa mission n'est pas de trancher la question de fond, ce qu'elle ne croirait pas du reste pouvoir prendre sur elle en ce moment, la question lui paraissant pas encore suffisamment élucidée.

2o Qu'il serait bien regrettable pour la contrée de voir cet édifice crouler avant d'être couronné et perdre tous les fruits d'un essai long et laborieux.

3o que pour l'éclaircissement même de la question, il est nécessaire à ses yeux de continuer l'œuvre commencée et tâcher avant de conclure un jugement définitif, de la voir dans son plus grand développement.

4o Que d'un autre côté il y a plusieurs inconvénients pour l'avenir de l'établissement lui-même à rester trop longtemps dans le provisoire qu'il est maintenant ; et qu'il importe de faire cesser une époque peu éloignée.

5o Enfin que la nouvelle loi scolaire peut encore amener sans doute quelques changements, en ce sens surtout qu'elle autorise la création d'écoles secondaires qui pourraient peut-être remplir une partie du but proposé.

Propose :

1o De voter, mais pour cette année scolaire seulement, le subside de 1500.- demandé.

2o De charger la municipalité de s'occuper de la question et présenter un rapport pour le mois de décembre 1865 au plus tard sur ce qu'il y a de mieux à faire pour l'amélioration de nos écoles en créant, soit des écoles secondaires, soit une école moyenne.

De cette manière nous le croyons, le Conseil communal pourra concilier toutes les opinions ; tout en laissant subsister et développer ce qui existe, permettre d'étudier la question sous toutes ses faces et se préparer à prendre une décision sur le fond.

Approuvé en commission ce 7 juin 1865.

Lucien Reymond rapporteur